



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

Séance du Conseil Municipal du VENDREDI 03 JUILLET 2020

Département  
de la Gironde  
---  
Commune  
de  
**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton  
-----

L'an deux mille vingt, le **TROIS JUILLET** à 18 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Mme DESMOLLES, doyenne d'âge**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 29 juin 2020.

Étaient présents :

Mme DESMOLLES, M. DAVET, M. SAGNES, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme POULAIN, M. BOUDIGUE, Mme OTHABURU, M. BUSSE, Mme JECKEL, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, Mme PETAS, M. BOUCHONNET, Mme PLANTIER, M. VOTION, Mme DELEPINE, M. BOUYROUX, Mme COUSIN, Mme SECQUES, M. SLACK, M. AMBROISE, Mme DELFAUD, M. BERNARD, M. BERILLON, Mme DEVARIEUX, Mme PHILIP, M. MURET, Mme CHARTON, M. LARTIGUE, Mme MONTEIL MACARD, M. EROLES, M. CHAUTEAU, Mme PAMIES, M. DEISS

Nombre de Conseillers :

. en exercice :   
. présents :   
. votants :

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. VOTION

**Rapporteur : Mme DESMOLLES****DEL2020-07-150****ÉLECTION DU MAIRE**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-7 à L 2121-11 et L 2122-4 à L 2122-8,*

*Vu L'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des es institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19*

*Vu les résultats des élections municipales du 28 juin 2020 :*

- Liste Engagement écologique et social a obtenu 17,57 %
- Liste Avançons ensemble, en confiance a obtenu 38,24 %
- Liste Patrick Davet unis pour agir avec vous a obtenu 44,19 %

Mes chers collègues,

Tous les conseillers municipaux élus le 28 juin 2020 ont été convoqués dans les formes prévues à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidence de la séance au cours de laquelle le Maire est élu est dévolue au doyen d'âge, aussi, Madame DESMOLLES Danielle conseillère municipale la plus âgée des membres présents du conseil municipal préside donc l'assemblée pour l'élection du Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, Il est constaté que la condition de quorum est remplie.

J'invite donc à présent le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

*Un isoloir est mis à la disposition des élus qui le souhaitent*

IL est nécessaire de désigner des assesseurs afin de procéder au dépouillement. Je vous propose Monsieur VOTION, Mme PHILIP et M. DEISS

Il est fait appel de candidature et M. Patrick DAVET se porte candidat.

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH – CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son enveloppe fournie par la mairie dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats suivants sont obtenus :

Nombre d'enveloppes dans l'urne	35
Nombre de bulletins blancs	8
Nombre de bulletin nul	1
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

M. Patrick DAVET a obtenu 26 voix

**M. Patrick DAVET est proclamé Maire de la Commune de LA TESTE DE BUCH à la majorité absolue.**



Patrick DAVET

Maire de La Teste de Buch





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

Séance du Conseil Municipal du VENDREDI 03 JUILLET 2020

Département  
de la Gironde  
---  
Commune  
de  
**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton  
-----

L'an deux mille vingt, le **TROIS JUILLET** à 18 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 29 juin 2020.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme POULAIN, M. BOUDIGUE, Mme OTHABURU, M. BUSSE, Mme JECKEL, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, Mme PETAS, M. BOUCHONNET, Mme PLANTIER, M. VOTION, Mme DELEPINE, M. BOUYROUX, Mme COUSIN, Mme SECQUES, M. SLACK, M. AMBROISE, Mme DELFAUD, M. BERNARD, Mme DESMOLLES, M. BERILLON, Mme DEVARIEUX, Mme PHILIP, M. MURET, Mme CHARTON, M. LARTIGUE, Mme MONTEIL MACARD, M. EROLES, M. CHAUTEAU, Mme PAMIES, M. DEISS

Nombre de Conseillers :

. en exercice :   
. présents :   
. votants :

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. VOTION

JP